

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1338)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE220

présenté par
M. Verdier, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 17, substituer aux mots :

« résultant de »,

les mots :

« prévue à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.